



## BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

### 1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : ACTIBOURSE  
Siège social : Boulevard de France Cotonou BENIN  
Adresse : 08 BP 087  
Téléphone : (229) 21 31 53 43  
Télécopie : (229) 21 31 78 00  
ANB : BENIN  
Nom & prénoms du Représentant légal : EGUE Omo-Délé  
Fonction du Représentant légal : Directeur Général Adjoint  
Email : [information@boa-actibourse.com](mailto:information@boa-actibourse.com)

### 2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : BOA-NIGER  
Symbole : BOAN  
Siège social : Immeuble BOA-NIGER Rue du Gawèye - BP 10973- Niamey - NIGER  
Téléphone : (227) 20 73 36 20/21  
Télécopie : (227) 20 73 38 18  
Email : [information@boaniger.com](mailto:information@boaniger.com) / [www.boaniger.com](http://www.boaniger.com)

### 3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : SOSSOUKPE Ninice		
Date de signature du contrat : 09/03/2004	Contrat renouvelé ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Durée du contrat : 2 ans renouvelables par tacite reconduction	Combien de fois : 4	Date du dernier renouvellement: 08/03/2012
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10 (la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)		
Ecart de cours proposé : plus ou moins 7,5%		
Compte DCBR utilisé : 11947		

### 4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	Au 30/06/2013	Au 31/12/2012	Variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	3 913	6 613	- 2 700	-69
Valeur en espèces (F CFA)	163 183 100	235 928 230	-72 745 130	-44,58

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Cotonou, le 02/07/2013

Signature et cachet  
(du déclarant ou son Représentant légal)

**NB** : Ce document doit être produit au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque semestre.